

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 14 JUILLET 2026 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MADAME ÉVELYNE LAMPRON, MAIRESSE SUPPLÉANTE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Patrick Godbout	conseiller numéro 2
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Est absent à cette séance :

Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
-------------------------	---------------------

Formant le quorum sous la présidence de madame Évelyne Lampron, mairesse suppléante.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par madame Évelyne Lampron, mairesse suppléante.



Conseil municipal de Saint-Samuel
du mardi 14 juillet 2026 à 19h00

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. **ORDRE DU JOUR**
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour;
2. **PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026;
3. **TRÉSORERIE**
 - 3.1 Adoption des comptes à payer en date du 30 juin 2026;
4. **RÈGLEMENTATION**
 - 4.1 Code d'éthique et de déontologie;
5. **DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 5.1 Résolution pour la constatation de vacance du siège de maire;
 - 5.2 Résolution pour la nomination du maire suppléant;
 - 5.3 Date du scrutin pour l'élection partielle;
 - 5.4 Résolution pour le budget de l'OMH;
 - 5.5 Adoption du rapport annuel d'activités 2025 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska;

- 5.6 Programme habitation 2026;
- 5.7 Résolution pour reconnaître les services de Poste Canada;
- 5.8 Colloque de zone ADMQ 2026 Drummondville;
- 5.9 Demande de contribution de la table de concertation des aînés de la MRC d'Arthabaska;
- 5.10 Fermeture du bureau municipal pendant les vacances de la construction;
- 5.11 Demande de soutien financier de la fabrique;
- 5.12 Ponceau Rang 4;

6. RAPPORTS DES COMITÉS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. VARIA

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Prochain conseil, le mardi le 11 août 2026 à 19h.

1. ORDRE DU JOUR

2026-07-798

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PROCÈS-VERBAUX

2026-07-799

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Godbout, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. TRÉSORERIE

2026-07-800

3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2026

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juin 2026 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 112 343.32\$

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

ATTENDU QUE le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QUE le directeur général greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juin 2026 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 112 343.32\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante appuyée par monsieur Patrick Godbout et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 15 du mois de juillet 2026

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

4. RÈGLEMENTATION

2026-07-801

4.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-461 RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL

Monsieur Patrick Godbout donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objectif d'établir code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Samuel.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

2026-07-802

5.1 RÉOLUTION POUR LA CONSTATATION DE VACANCE DU SIÈGE DE MAIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal doit constater officiellement la vacance du siège de maire conformément aux dispositions applicables de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, il est proposé par madame Marie-France Plante appuyée par monsieur Patrick Godbout et résolu :

1. De constater officiellement la vacance du siège de maire de la Municipalité de Saint-Samuel effective à compter du 18 juin 2026.
2. Que le greffier-trésorier prenne les mesures requises conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, notamment en ce qui concerne la tenue d'une élection partielle ou toute autre procédure prévue par la loi, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-803

5.2 RÉOLUTION POUR LA NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE le siège de maire de la Municipalité de Saint-Samuel est vacant depuis le 18 juin 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de désigner un maire suppléant afin d'assurer la continuité de l'administration municipale et l'exercice des fonctions

prévues par la loi, il est proposé par monsieur Patrick Godbout appuyé par monsieur Sylvain Bergeron

De nommer le conseiller du siège numéro 3, monsieur Patrick Mathis à titre de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Samuel.

Que le maire suppléant exerce, pendant la vacance du poste de maire ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire conformément aux dispositions légales applicables, les fonctions, pouvoirs et obligations attribués au maire par les lois en vigueur.

Que la présente résolution prenne effet immédiatement.

Que le greffier-trésorier soit autorisée à effectuer toutes les démarches administratives requises afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-804

5.3 DATE DU SCRUTIN POUR L'ÉLECTION PARTIELLE

ATTENDU QUE le siège de maire de la Municipalité de Saint-Samuel est devenu vacant en date du 18 juin 2026;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une élection partielle doit être tenue afin de pourvoir ce poste;

ATTENDU QUE le président d'élection a fixé la date du scrutin au 13 septembre 2026 conformément aux dispositions légales applicables, il est proposé par madame Marie-France Plante appuyée par monsieur Patrick Godbout et résolu:

De prendre acte de la tenue d'une élection partielle visant à pourvoir le poste de maire de la Municipalité de Saint-Samuel.

De prendre acte que le jour du scrutin est fixé au 13 septembre 2026 tel que déterminé par le président d'élection, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-805

5.4 ADOPTION DU BUDGET FINAL 2025 ET INITIAL 2026 — OMH AU CŒUR DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation au cœur du Québec dépose au conseil municipal le budget final 2025 et initial 2026 tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Patrick Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les documents déposés soient acceptés avec les montants suivants : budget final 2025 : 1267.00\$ et que la contribution de 1776.00 \$ soit déboursée pour 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-806

5.5 PROGRAMME HABITATION 2026

ATTENDU QUE le nouveau programme de soutien au logement du Québec PSLQ;

ATTENDU QUE le locataire admissible devrait payer un loyer correspondant à 25% de ses revenus, et ce plus les frais des autres services s'il y a lieu (électricité, stationnement, chauffage, etc.);

ATTENDU QUE la Municipalité devrait couvrir le 10% du montant de la balance du loyer;

ATTENDU QUE le programme PSLQ couvre la balance finale via l'OMH;

ATTENDU QUE la gestion administrative de ce programme relève de l'OMH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Godbout, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu à la majorité des conseillers présents

D'accepter le nouveau programme PSLQ

D'autoriser le maire suppléant monsieur Patrick Mathis et le directeur général Stéphan Emond à signer l'entente avec l'OMH;

D'accepter de payer la contribution municipal 10% pour chaque dossier admissible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-807

5.6 RÉSOLUTION POUR RECONNAÎTRE LES SERVICES DE POSTE CANADA

ATTENDU QUE les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leur pouvoir (LQ2017, c 13)

ATTENDU QUE ce statut entraîne l'assujettissement des municipalités à de nombreuses lois leur imposant diverses obligations légales nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et au maintien des services à la collectivité;

ATTENDU QUE parmi ces obligations, les municipalités doivent expédier certains documents officiels, dont notamment:

- L'avis d'évaluation et le compte de taxes;
- Le compte des droits de mutations immobilières;
- Les avis d'inscription sur la liste électorale;
- Les documents devant faire l'objet d'une publication;
- Les documents devant être transmis par la poste recommandée.

ATTENDU QUE Postes canada joue un rôle crucial dans la capacité de municipalités à respecter ces obligations légales;

ATTENDU QUE les conflits de travail qui se cumulent et se succèdent chez Postes canada affectent gravement la capacité des municipalités à remplir leurs obligations légales et opérationnelles, au détriment des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Patrick Godbout appuyé par madame Marie-France Plante et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Samuel appui entre autres la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton par notre résolution;

DE demander formellement au gouvernement du Canada de reconnaître l'ensemble des services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail; et

DE transmettre la présente résolution au premier ministre du Canada, au ministre fédéral de la Transformation du gouvernement, des Services publics et de l'Approvisionnement, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH), au député fédéral de Lévis Lotbinière, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), ainsi qu'aux autres municipalités du Québec pour solliciter leur appui.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-808

5.7 COLLOQUE DE ZONE 2026

ATTENDU QUE l'ADMQ Centre-du-Québec organise annuellement un colloque de zone;

ATTENDU QUE cet évènement permet aux participants d'assister à des présentations diverses pertinentes au monde municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Patrick Godbout et résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier et madame Noémie Desmis, adjointe administrative, à participer au colloque de zone de l'ADMQ Centre-du-Québec qui aura lieu à Drummondville le 30 septembre 2026.

Les frais inhérents à l'activité sont à la charge de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-809

5.8 DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LA TABLE DE CONCERTATION DES PERSONNES ÂÎNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA

ATTENDU QUE notre municipalité et les municipalités de la MRC d'Arthabaska contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées;

ATTENDU QUE La Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska organise la Journée internationale des personnes âgées de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE La Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska nous adresse une demande de partenariat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'offrir une contribution de 100 \$ à La Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska et de procéder à l'achat de deux paires de billets au coût de 50,00 \$ chacune.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-810

5.9 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES VACANCES DE LA CONSTRUCTION

Il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par monsieur Patrick Godbout et résolu que le bureau municipal soit fermé durant la période du 20 juillet au 31 juillet 2026;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-811

5.10 AIDE FINANCIÈRE POUR LA FABRIQUE

ATTENDU QUE le 8 juillet 2026 la fabrique du Bienheureux Jean XXIII nous a fait parvenir une demande d'aide financière ;

ATTENDU QUE la fabrique du Bienheureux Jean XXIII demande notre support financier afin de les aider à payer la facture d'électricité de l'église ;

ATTENDU QUE la municipalité tient à supporter l'église et, par le fait même, la fabrique du Bienheureux Jean XXIII ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Godbout, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'accorder un montant de 1500.00\$ à la fabrique du Bienheureux Jean XXIII.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-07-812

**5.11 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE — RECONNAISSANCE
À TITRE DE *MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS* (MAE)**

ATTENDU QUE la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité pour devenir *Municipalité amie des enfants* (MAE);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* (MAE);

DE nommer les deux personnes, soit, madame Noémie Desmis adjointe administrative et monsieur Stéphan Emond directeur général et greffier-trésorier à titre de porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE);

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents nécessaires à cette fin;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. RAPPORTS DES COMITÉS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté et s'est terminée à 19 h 35 puis qu'il n'y a eu aucune question.

8. VARIA

2026-07-813

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-France Plante appuyée par monsieur Sylvain Bergeron de lever de la séance à 19 h 36. La séance est close.

«Je, Évelyne Lampron, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Évelyne Lampron
Mairesse suppléante

Stéphane Emond
Directeur général
Greffier-trésorier

